



CONSULTANT
SOCIÉTÉ JURIDIQUE

PRÉSENTATION DU CABINET JURIDIQUE «CONSULTANT»



Clinique juridique
«clinique»
pour les entreprises

Nous traitons les affaires civiles

de toute complexité,

nous vous accompagnons
dans la procédure de faillite
et recouvrons les créances.



TABLE DES MATIÈRES

À propos de l'entreprise

1. Partenaire de gestion de l'entreprise «Consultant»

2. Compétences clés

Études de cas juridiques réussies

Contacts





À PROPOS DE L'ENTREPRISE

Nous assistons nos clients dans tous les domaines du droit avec lesquels ils interagissent. Nous ne lui disons pas que ce n'est pas notre spécialisation — nous nous y plongeons.

- Le cabinet juridique **«Consultant»** exerce ses activités depuis **2007**. Basée à Krasnoïarsk, l'entreprise accompagne ses clients dans la résolution de problèmes juridiques sur l'ensemble du territoire de la Russie.

À ce jour, l'assistance juridique permanente du cabinet «Consultant» est utilisée par plus de 50 entreprises.



- L'équipe du cabinet compte **15 juristes** hautement spécialisés et **trois gérants d'arbitrage internes**.

Cela nous permet de gérer les projets juridiques les plus complexes : des litiges commerciaux aux procédures de faillite des entreprises de divers secteurs.



«CONSULTANT» A ACCOMPAGNÉ LA FAILLITE DE NOMBREUSES ENTREPRISES CONNUES ET IMPORTANTES DE LA RÉGION DE KRASNOÏARSK:



- ООО «Usine de constructions métalliques» ✓ FAILLITE
- ООО «Aéro-transit» ✓ FAILLITE
- ООО «F5-Krasnoïarsk» ✓ FAILLITE

et d'autres...



Au cours des trois dernières années, la société juridique «Consultant» a aidé ses clients à obtenir un avantage économique de plus de

3 409 091 €



Dans **89,7 %** des cas de litiges économiques entre clients et leurs contreparties, les tribunaux ont statué en faveur des clients de «Consultant».



PARTENAIRE DE GESTION DE L'ENTREPRISE «CONSULTANT»

Fondateur et directeur général
de la société «Consultant» –
Niemkov Nikolaï Vladimirovitch.



UNIVERSITÉ FÉDÉRALE DE SIBÉRIE
INSTITUT DE DROIT

Diplômé de la Faculté de droit
de l'Université fédérale de Sibérie,
gestionnaire d'arbitrage en exercice.

**Élabore des stratégies globales et efficaces
de protection des actifs et des propriétaires d'entreprise**
contre les réclamations de tiers, spécialisé
dans la protection des entreprises par le biais
de procédures de faillite.



Lors d'un séminaire, mon professeur de droit pénal, lorsque j'écrivais mon mémoire, Gorélik Alexandre Solomonovitch, m'a dit : **«Tu pourras résoudre n'importe quel problème juridique, si tu as sept jours et accès aux bases juridiques.»**

Dans 100 % des cas, lorsqu'une question juridique ne nécessite ni précipitation ni décision en moins d'une semaine, **nous nous débrouillons nous-mêmes avec n'importe quel problème juridique**

Pour cela, nous avons tout :

- **une formation juridique :** Université fédérale de Sibérie et spécialistes dans chaque domaine
- **du temps pour approfondir le problème :** nous analysons l'ensemble de la pratique judiciaire relative au problème spécifique
- **une approche particulière de la part de** nos avocats, qui permet d'élaborer des stratégies de protection efficaces pour nos clients.



**Nikolai Vladimirovitch
Nemkov**

COMPÉTENCES DE BASE D'UNE ENTREPRISE JURIDIQUE «CONSULTANT»



1

Arbitrage.
Représentation des affaires
devant les tribunaux



2

Service juridique par abonnement
illimité



3

Recouvrement
de créances



4

Faillite des entreprises



5

Litiges fiscaux



IMPORTANT !

Nous aidons nos clients lorsque l'entrepreneur
est confronté à un problème qui n'est pas lié
à son activité — nous venons à son secours.

Lorsque son conjoint(e) est impliqué(e) dans un accident
de la route et tente de lui retirer le droit de conduire, ou lorsque
ses proches refusent de lui accorder des avantages
supplémentaires, ou lorsque son fils devient victime
d'une infraction — et **dans toute autre question juridique.**



ÉTUDES DE CAS JURIDIQUES RÉUSSIES

Nous avons devancé tous les avocats
en matière de faillite dans la région

de Krasnoïarsk



AFFAIRE N°1



Le 29 août 2016, le tribunal d'arbitrage du kraï de Krasnoïarsk a rendu la première décision de l'histoire de la région concernant la clôture d'une procédure de faillite d'une personne physique, à la suite de laquelle la dette de notre client d'un montant de **17 045 €** a été entièrement annulée.

Nous avons obtenu la libération de OAO

« Usine de construction métallique de Nazarovo »

d'un paiement de plus de

AFFAIRE N°2

6 818 182 €

La société juridique « Konsultant » a représenté les intérêts des anciens propriétaires de OAO « Usine de construction métallique de Nazarovo » devant le tribunal.

Dans le cadre de l'affaire, les créanciers et le service des impôts de la Fédération de Russie ont tenté de recouvrer auprès des anciens propriétaires de l'entreprise une somme **supérieure à 6 818 182 €** au titre de la responsabilité subsidiaire.

À la suite de notre stratégie de défense et de la présentation de nos arguments, le tribunal a refusé de satisfaire les exigences de notre client.



DÉCISION JUDICIAIRE DANS L'AFFAIRE

Nous avons obtenu pour notre client

170 454 €

dans le cadre de l'examen d'une affaire
relative à la reconnaissance de transactions
comme nulles dans une procédure de faillite

AFFAIRE N°2



Le tribunal de commerce a fait droit à notre client, la société
« Emercom », et a reconnu les transactions suivantes comme nulles :

- transaction conclue entre « Aero-Transit » SARL et « Emercom » SARL pour le transfert de fonds du 15/12/2011 et du 16/12/2011 pour un montant total de **75 568,18 €**.
- cession du droit de créance du 01/12/2011 à GP KK « Centre forestier », conclue entre « Aero-Transit » SARL et « Emercom » SARL, pour un montant de **177 821,93 €**.

Le tribunal d'arbitrage du kraï de Krasnoïarsk a reconnu la **légalité de l'annulation de la cession** par la société « Emercom » du droit de créance à GP KK « Centre forestier » pour un montant de **177 821,93 €**.



DÉCISION DE JUSTICE



Nous avons prouvé l'illégalité des exigences de la société ferroviaire pour un montant de plus de **45 455,27 €**. **AFFAIRE #3**

La filiale Krasnoïarsk du JSC « Chemins de fer russes » s'est adressée à notre société à responsabilité limitée « Gliadenskoïe khlebopriemnoïe » pour réclamer **77 525,86 €, 96 centimes**.



Au tribunal d'arbitrage du kraï de Krasnoïarsk, nous avons réussi à prouver l'illégalité des exigences de la société ferroviaire pour un montant de plus de **45 455,27 €**.

À l'issue du procès, la demande n'a été satisfaites que pour un montant de **31 145,18 €, 96 centimes**.

(Montant initial de la demande — 77 525,86 €, 96 centimes.)



DÉCISION DE JUSTICE SUR L'AFFAIRE



Nous avons obtenu pour notre client
une propriété d'une valeur de plus de

340 909 €

AFFAIRE #4



L'entrepreneur individuel Livilun V. M. s'est adressé à notre client, la SARL « École de boxe d'Achinsk », avec une demande visant à faire constater des violations de droits et d'intérêts en procédant à la démolition forcée d'un bâtiment non résidentiel.

La valeur de ce bien immobilier est de
plus de 340 909 euros.

Le tribunal de première instance et la cour d'appel ont rendu une **décision en notre faveur**. Devant la Cour de cassation, nous avons réussi à prouver l'illégalité et le caractère non fondé des décisions des juridictions inférieures, et la Cour de cassation a renvoyé l'affaire à un nouvel examen.



Lors du nouvel examen du litige, nous avons réussi à prouver le caractère infondé des demandes du demandeur.



DÉCISION DE JUSTICE DANS L'AFFAIRE



ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION



Le client a réussi à éviter l'inscription au registre des créanciers – créancier potentiel avec des exigences

AFFAIRE #5

Pour un montant total de plus de

79 545 €

Notre client, la société à responsabilité limitée «Khakassgazservice», a rencontré le problème suivant : le registre des créanciers de la société anonyme «Khakassgaz» cherchait à inclure la SAO «Khakassgaz» avec des exigences d'un montant total de **plus de 56 818 €** pour une action et d'environ **22 727 €** pour une deuxième action.

Les avocats de notre cabinet ont mis en place une **stratégie de défense efficace devant le tribunal d'arbitrage** de la République de Khakassie et ont pu prouver le caractère infondé des exigences de notre adversaire.

Par décision du tribunal, toutes les exigences de la SAO «Khakassgaz» **ont été rejetées.**



DÉCISION DANS L'AFFAIRE #1



DÉCISION DANS L'AFFAIRE #2



CONTACTEZ-NOUS

Prenez soin de la sécurité juridique de votre entreprise
et contactez-nous sur **WhatsApp** ou **Telegram**
au numéro de téléphone **+7 905 976 99 94**

660125, Krasnoïarsk, rue Svetlogorskaïa, 17D (3ème étage)

 **(391) 271-81-20**

 **(391) 296-85-24**



Cordialement,
Partenaire dirigeant
de la Société Juridique «**Consultant**»
Nikolay Vladimirovich Nemkov